

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-122

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 4 avril 2025	Délibération
	ADG Prévention et Gestion des Déchets	N° 2025-122

Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) - Subvention 2025 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pilotée par des élus artisans, la CMA Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les entreprises artisanales du territoire métropolitain tout au long de leur vie, depuis la création jusqu'à la transmission de l'entreprise.

• Bilan des accompagnements précédents

Engagée depuis de nombreuses années aux côtés de la métropole pour accompagner les artisans dans la gestion de leurs déchets, en cohérence avec leur secteur d'activité, elle a bénéficié d'un soutien du service prévention du PPGD ces deux dernières années (2023/2024).

Parmi les actions réalisées par la CMA sur cette période, deux sujets d'actualité du PPDG ont été portés en lien avec le Plan stratégique déchets 2026 de Bordeaux Métropole (PSD) :

1. Biodéchets :

Sensibilisation et accompagnement des entreprises productrices de biodéchets

dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 issu de la loi AGECE de 2020 (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) :

- plus de 800 artisans gros producteurs de biodéchets (métiers de bouche, traiteurs, fleuristes) informés de l'entrée en vigueur de la loi AGECE,
- près de 300 artisans sensibilisés (webinaires, ateliers, accompagnements).

2. Déchets du BTP

Réalisation d'une enquête auprès des artisans du BTP sur leurs usages, dans le cadre de la modernisation des centres de recyclages avec mise en place d'un contrôle d'accès (action 36 du PSD). En effet, 30% des apports en centres de recyclage seraient issus des professionnels du secteur.

Cette action s'est réalisée en lien avec le développement de la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment), imposant aux metteurs sur le marché de ces produits la prise en charge de leur fin de vie : conception, diffusion et analyse des résultats d'une enquête réalisée auprès de plus de 3 800 artisans du BTP sur leurs usages concernant l'évacuation des déchets de chantiers

• Programme d'actions 2025

Fort de ces deux années de soutien réussies au regard des bilans réalisés, la CMA a proposé à la Métropole un nouveau programme d'action pour l'année 2025 :

- **la poursuite du processus d'information et de sensibilisation des artisans du bâtiment et des entreprises d'espaces verts**, afin de détourner progressivement leurs apports de nos centres de recyclage, vers des centres de recyclage

professionnels (action 36 du PSD), dans le cadre de la mise en place future du contrôle d'accès sur le réseau de centres de recyclages métropolitains,

- la conception d'un **parcours formation dédié à la gestion des déchets d'une activité, à destination des futurs entrepreneurs/artisans** issus de parcours de formation CFA et des micro-entrepreneurs (action 34 du PSD),
- l'aide à la diffusion du règlement de **redevance** spéciale, dans sa version actuelle et future, mais aussi l'élaboration d'un **prototype d'outil digital d'aide à la décision** qui recense en fonction du type d'activité les volumes produits de déchets assimilés mélangés, déchets assimilés recyclables,
- la prévention et gestion des déchets de tous les secteurs d'activité de l'artisanat (action 34 du PSD) par **un accompagnement individualisé**.

- **Plan de financement**

	2025	2024	2023
Charges de personnel / budget global	52 500€	53 000 €	37 250 €
% de participation de BM / Budget global	76% (40 000€)	80% (42 400€)	80% (29 800€)
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	0	0	0

Les modalités de versement et de contrôle sont décrites dans la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2022/145 du 25 mars 2022 adoptant les orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'accompagnement des entreprises artisanales de la métropole dans la gestion de leurs déchets par le biais, entre autres, du rappel de leurs obligations réglementaires et de la formation des futurs professionnels, contribue aux objectifs de Bordeaux Métropole en matière de réduction et de valorisation des déchets,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 40 000€ à la Chambre de métiers de l'artisanat de la Région Nouvelle Aquitaine,

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe Déchets de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748 fonction 7212.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
 Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------